

Future gouvernance de la Société

Mise à disposition des documents préparatoires à l'Assemblée Générale Mixte du 30 septembre 2022

Future gouvernance de la Société

Pierre et Vacances (la « Société ») annonce ce jour l'identité des quatre administrateurs indépendants qui viendront s'ajouter aux quatre administrateurs nommés par l'assemblée générale du 8 juillet 2022 à compter de la date de réalisation définitive des opérations de restructuration en cours¹ (les « Opérations de Restructuration »), soit le 16 septembre 2022 selon le calendrier indicatif.

Monsieur Georges Sampeur, actuel président du conseil de surveillance du groupe hôtelier B&B qu'il a dirigé pendant 20 ans, présidera le Conseil d'administration de la Société. Rejoignent également le Conseil d'administration de la Société Madame Christine Declercq (directrice financière du groupe de distribution de produits surgelés Picard pendant 18 ans) qui sera nommée administrateur référent du Conseil, Madame Delphine Grison (présidente de DGTL Conseil et administratrice de, notamment, Dékuple (anciennement ADL Performance) et Solocal) et Madame Claire Gagnaire (secrétaire générale de Hellio, acteur de référence de la maîtrise de l'énergie).

Le groupe Pierre & Vacances se réjouit de pouvoir bénéficier de l'expertise de chacun d'entre eux.

Conformément au plan de sauvegarde accélérée approuvé par les actionnaires de la Société le 8 juillet 2022 et arrêté par le Tribunal de commerce de Paris le 29 juillet 2022, le Conseil d'administration de la Société sera intégralement renouvelé à la date de réalisation définitive des Opérations de Restructuration et composé comme suit :

Nom	Date de début de mandat	Date de fin de mandat
		(à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le :)
M. Franck Gervais , Directeur Général	16 septembre 2022* (décision d'assemblée générale du 8 juillet 2022)	30 septembre 2024
Alcentra Flandre Limited	16 septembre 2022* (décision d'assemblée générale du 8 juillet 2022)	30 septembre 2024
Fidera Limited	16 septembre 2022* (décision d'assemblée générale du 8 juillet 2022)	30 septembre 2024
M. Pascal Savary	16 septembre 2022* (décision d'assemblée générale du 8 juillet 2022)	30 septembre 2024

¹ Voir, notamment, le communiqué de presse de la Société en date du 10 mars 2022 et, dernièrement, celui en date du 2 août 2022.

M. Georges Sampeur**	16 septembre 2022* (sur cooptation***)	30 septembre 2024
Mme Christine Declercq**	16 septembre 2022* (sur cooptation***)	30 septembre 2024
Mme Delphine Grison**	16 septembre 2022* (sur cooptation***)	30 septembre 2024
Mme Claire Gagnaire**	16 septembre 2022* (sur cooptation***)	30 septembre 2024
M. Emmanuel de Pinel de la Taule****	30 octobre 2020 (sur élection des salariés)	30 octobre 2023*****
Mme Claire Linssen****	9 novembre 2020 (désignée par le comité d'entreprise européen)	9 novembre 2023*****

* *Soit la date anticipée de réalisation définitive des Opérations de Restructuration.*

** *Administrateur indépendant au sens du code Afep-Medef.*

*** *Ratification à intervenir lors de l'assemblée générale du 30 septembre 2022.*

**** *Administrateur représentant les salariés.*

***** *La durée du mandat des administrateurs représentant les salariés est fixée à trois ans courant à compter de leur élection ou leur désignation.*

Les informations sur les quatre nouveaux administrateurs dont la cooptation à intervenir est soumise à la ratification des actionnaires lors de l'assemblée générale du 30 septembre 2022 en application de l'article L. 225-24 du Code de commerce, prévues par l'article R. 225-83 dudit code, sont disponibles sur le site Internet de Pierre et Vacances, à l'adresse suivante : <http://www.groupepvcp.com> (rubrique Finance / Assemblée Générale / Assemblée générale – 30 septembre 2022).

Mise à disposition des documents préparatoires à l'Assemblée Générale Mixte du 30 septembre 2022

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de Pierre et Vacances se tiendra le vendredi 30 septembre 2022 à 14 heures 30, à l'Hôtel des Arts & Métiers, 9 bis avenue d'Iéna – 75116 Paris.

L'avis de réunion préalable, comprenant l'ordre du jour et les projets de résolutions, a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) du vendredi 5 août 2022.

L'avis de convocation rectificatif à l'avis de réunion sera publié au BALO du mercredi 14 septembre 2022 et l'avis de convocation sera publié dans le journal d'annonces légales « Affiches Parisiennes » du 14 septembre 2022.

Les modalités de participation et de vote à cette Assemblée figurent dans ces avis.

L'attention des actionnaires de la Société est attirée sur la modification (i) de l'ordre du jour de l'assemblée et (ii) des quatre premières résolutions de celle-ci (avec l'ajout des noms des candidats administrateurs).

Tous les documents et informations prévus à l'article R. 22-10-23 du Code de commerce sont disponibles sur le site Internet de Pierre et Vacances, à l'adresse suivante : <http://www.groupepvcp.com> (rubrique Finance / Assemblée Générale / Assemblée générale – 30 septembre 2022). Ils seront également tenus à la disposition des actionnaires à compter de la convocation de l'Assemblée Générale, conformément aux dispositions réglementaires applicables.

Jusqu'au 5^{ème} jour inclus avant l'Assemblée Générale, tout actionnaire titulaire de titres nominatifs peut demander à la société de lui envoyer les documents visés aux articles R. 225- 81 et R. 225-83 du Code de commerce. Pour les actionnaires propriétaires d'actions au porteur, l'exercice de ce droit est subordonné à la fourniture d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Tout actionnaire peut prendre connaissance des documents visés aux articles L. 225-115 et R. 225-83 du Code de commerce au siège de la société pendant un délai de 15 jours précédant la date de l'Assemblée Générale.

* * *